

Portrait social de l'Ardèche

Focus de la PFoss n°18

Janvier 2018

Croissance démographique en diminution dans l'Ardèche

Au 1^{er} janvier 2014, l'Ardèche compte 322 381 habitants et représente 4,1 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 0,56 % mais ce taux est en diminution par rapport à la période précédente en raison d'une détérioration de l'excédent migratoire (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°1).

À l'horizon 2050, en raison d'une population vieillissante, ce département rural connaîtrait une augmentation importante de sa population âgée de 65 ans et plus mais une stagnation démographique pour les classes d'âge plus jeunes (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Ardèche	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	322 381	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 0,56 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des revenus disponibles parmi les plus faibles de la région

La moitié de la population de l'Ardèche vit avec des revenus disponibles supérieurs à 19 384 euros annuels (soit 1 615 euros mensuels) en 2014. L'Ardèche présente en Auvergne-Rhône-Alpes un revenu médian parmi les plus bas (après le Cantal et l'Allier), inférieur aux médianes de la région et de France métropolitaine. De même, les ménages ardéchois plus modestes déclarent des revenus disponibles faibles. Les revenus disponibles des 25 % des habitants les plus pauvres sont inférieurs à 14 630 euros annuels (soit 1 219 euros mensuels), niveau inférieur à la valeur régionale. En 2014, 14,7 % des Ardéchois vivent sous le seuil de pauvreté, le département étant le 4^{ème} de la région le plus touché par la pauvreté.¹

¹ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Ardèche	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	19 384	20 944	20 369
1 ^{er} quartile des revenus 2014 (€)	14 630	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	14,7 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Taux important de demandeurs d'emploi allocataires de l'ASS

Au 31 décembre 2015, l'Ardèche compte 29 507 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹.

Le nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) présents en Ardèche est modéré. Toutefois, rapportés au nombre de demandeurs d'emploi, les allocataires de l'ASS ardéchois sont plus nombreux qu'en moyenne régionale (8,9 % contre 7,1 %).

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Ardèche	Auvergne- Rhône- Alpes
DEFM 2015	29 507	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	66,1 %	63,8 %
DEFM A en 2015	19 521	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute- Loire	Puy-de- Dôme	Rhône	Savoie	Haute- Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne- Rhône- Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

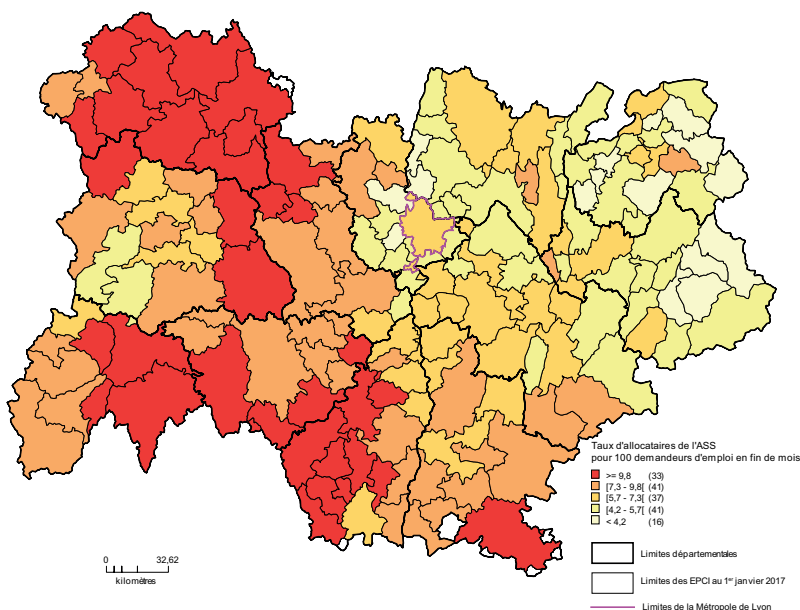
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

Les territoires situés à l'ouest du département présentent un taux d'allocataires de l'ASS particulièrement élevé reflétant l'importance de demandeurs d'emploi plutôt âgés et touchés par le chômage de longue durée. Les communautés de communes les plus concernées sont celles de Val de Ligne, d'Ardèche des Sources et Volcans, du Pays des Vans en Cévennes et de la Montagne d'Ardèche.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des foyers allocataires à bas revenus nombreux dans l'Ardèche

Présence importante de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus dans l'Ardèche

Dans l'Ardèche, en 2015, 46 060 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 14,3 % de la population du département, niveau supérieur à la valeur régionale (13,2 %) mais inférieur à la part observée pour la France métropolitaine (15,0 %). L'Ardèche fait partie des départements de la région où ce taux est le plus élevé, révélant un territoire rural marqué par la pauvreté.

Les phénomènes de précarité sont les plus présents dans les communautés de communes du Pays Beaume-Drobie, de Val de Ligne, du Pays des Vans en Cévennes, du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et le Bassin d'Aubenas où plus de 17 % de la population vit dans un foyer allocataire à bas revenus. Une dizaine de territoires sont également touchés par la précarité avec une part de population vivant dans un ménage allocataire à bas revenu supérieure à la moyenne régionale. Ces territoires sont principalement des territoires ruraux, éloignés des pôles urbains, peu densément peuplés, avec une forte proportion de personnes âgées.

Dans le nord du département deux communautés de communes sont moins marquées par la pauvreté : celles du Val d'Ay et de Rhône Crussol.

25 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 12 199 allocataires de prestations sociales de l'Ardèche ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

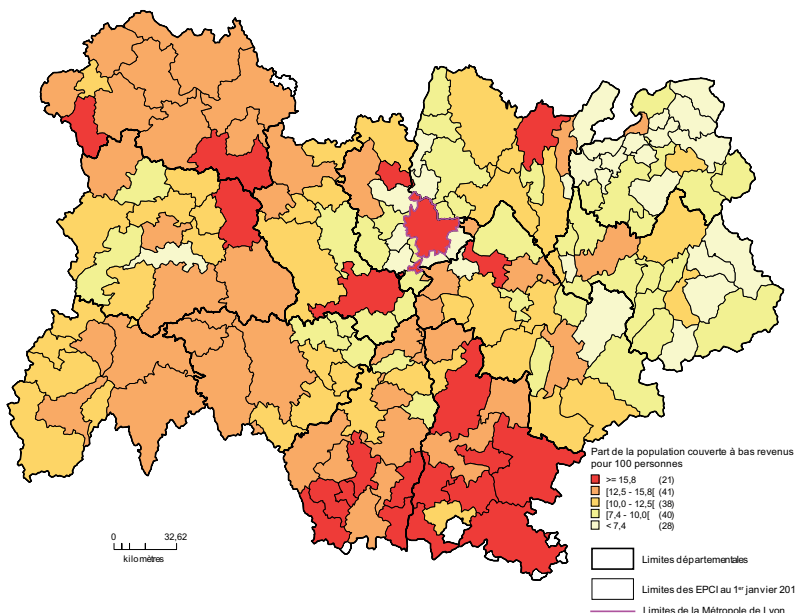
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

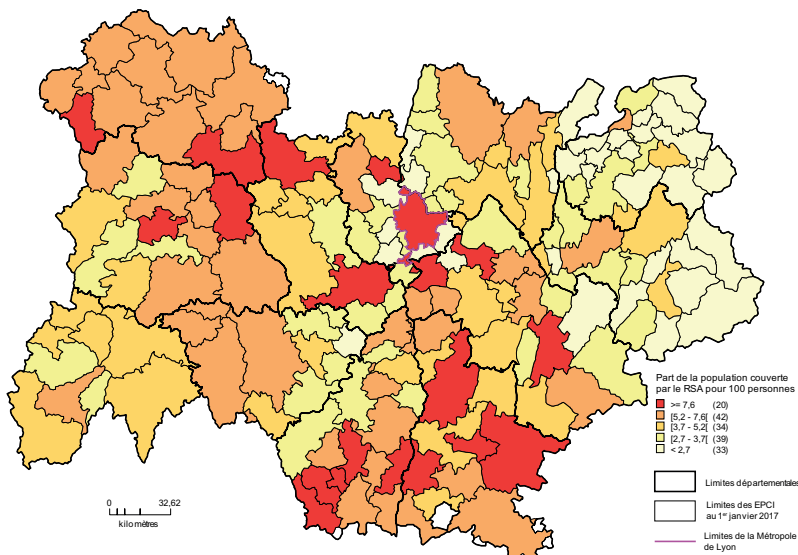
6,0 % de la population de l'Ardèche couverte par le RSA

En 2015, dans l'Ardèche, 19 478 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 6,0 % de la population du département. Cette part est inférieure à la moyenne régionale (6,2 %) et à la moyenne observée pour la France métropolitaine (7,8 %).

Les territoires qui concentrent majoritairement les ménages bénéficiaires du RSA sont situés dans le sud du département : les communautés de communes rurales du Pays Beaume-Drobie, Val de Ligne et Pays des Vans en Cévennes mais aussi le Bassin d'Aubenas plus urbain. Le nord du département plus montagneux et la vallée du Rhône ardéchoise ont également une part importante de leur population bénéficiant du RSA. Seuls les territoires limitrophes de la Haute-Loire présentent moins de personnes couvertes par le RSA.

La composante « activité » du RSA soutient financièrement les familles dont les revenus d'activité sont faibles. Dans les zones rurales ou montagneuses ardéchoises, les exploitants agricoles ayant de faibles revenus ou les travailleurs saisonniers dans les zones touristiques peuvent bénéficier du RSA activité.

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI

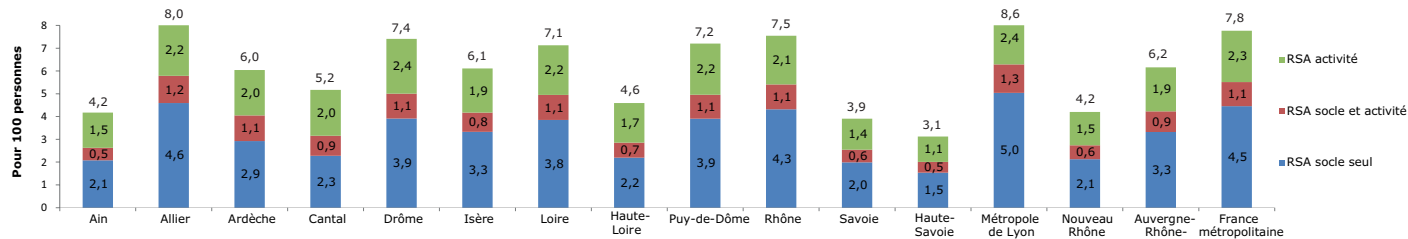


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante

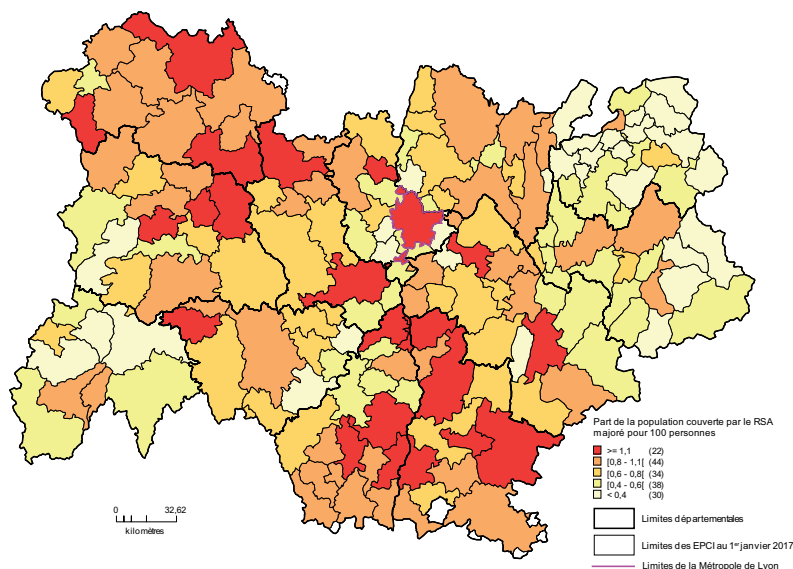


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 2 884 personnes vivent en Ardèche dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015, soit 0,9 % de la population. Ce taux est similaire à la moyenne régionale. Ces allocataires, plus éloignés du marché du travail sont, en général, concentrés dans les agglomérations : les communautés d'agglomération Privas Centre Ardèche et Annonay Rhône Agglomération et la communauté de commune du Bassin d'Aubenas.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



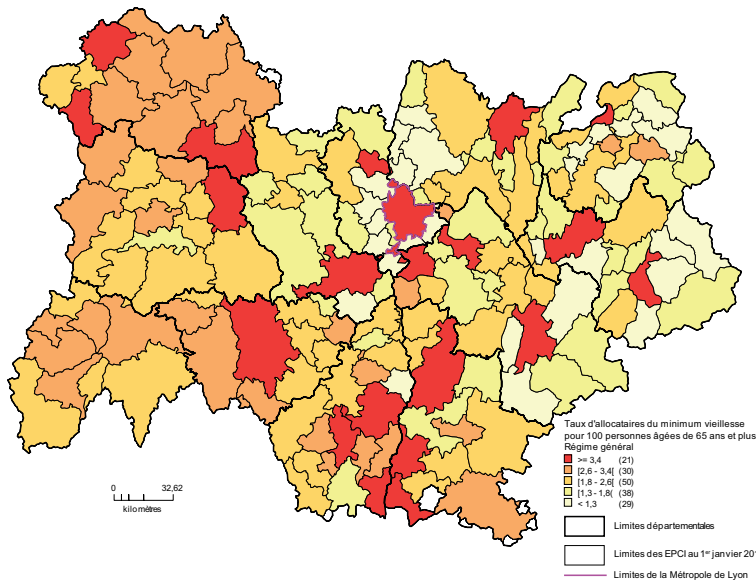
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

2,8 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

En Ardèche, au 31 décembre 2015, 2 002 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,8 % de la population départementale des 65 ans et plus, taux identique à celui de la région. Toutefois, ce taux est particulièrement sous-estimé pour l'Ardèche parce qu'il ne prend pas en compte la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA, majoritairement présentes en milieu rural et nombreuses en Ardèche.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'invalidité au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr
Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org